

1

200 ANS D'HISTOIRE

L'ARBRE DE LA LIBERTÉ

EN SEINE-ET-MARNE

1

Les premiers arbres
de la Liberté

2

De l'arbre sec
au symbole vivant

3

L'arbre de la Liberté
après la Révolution



1 LES PREMIERS ARBRES DE LA LIBERTÉ

1790-1792 : La tradition populaire

- Déjà avant le XVIII^e siècle, on plantait traditionnellement un arbre au mois de mai pour célébrer le retour du printemps. Ces « **mais** » sont en fait des arbres coupés dans la forêt voisine, et ébranchés, que l'on garnit de décorations, des sortes de « mâts de cocagne ».
- Les premiers « arbres de la Liberté », qui ne portaient pas encore ce nom, avaient l'allure des « mais ». Il s'agit d'arbres sans racines, donc de durée de vie très brève, décorés de symboles révolutionnaires (bonnet de la Liberté, piques ou haches, ...).
Selon la légende révolutionnaire, le premier d'entre eux aurait été « planté » précisément... **le 1^{er} mai 1790** par le curé de Saint-Gaudens, dans la Vienne.
Le « mai » de la Liberté est souvent planté dans l'allégresse populaire, au son du fifre, du tambour et de la musette. On dansait ensuite une farandole autour du tronc.
A **MEAUX** en 1792, on chante à l'occasion de la plantation sur l'air « du serein qui te fait envie » (gravure ci-dessous).



1792-1793 : La force du symbole

- **C'est en 1792** que pour la première fois apparaît l'expression « arbre de la Liberté » ou « arbre de Liberté ».

En Seine-et-Marne les premiers arbres de la Liberté mentionnés dans les Archives Départementales datent également de 1792-1793.

A **FONTAINEBLEAU** le premier arbre de la Liberté fut planté à la demande du 1^{er} bataillon de la Dordogne au milieu de la cour du Cheval Blanc en 1792.

Certains contemporains comprennent déjà toute l'importance et la portée du symbole, tel le curé de **GASTINS**, qui prononce le 4 novembre 1792 un discours enflammé :

« Digne soutien de la Liberté, puisse, ton exemple réveiller tous les peuples ! pour nous, Citoyens, qui avons vigoureusement secoué le joug d'une longue et honteuse servitude, nous qui avons repris l'attitude naturelle à tous les hommes, arborons le **BONNET DE LA LIBERTÉ**, ce casque glorieux, posons le sur la tige de **cet arbre**, et que surmonté du ruban tricolore il se balance librement dans les airs, et apprenne à l'univers étonné que le Français est libre... »

« Celui de nos concitoyens, qui aura glorieusement rempli sa carrière, dont les nobles et généreux efforts auront fait distinguer le zèle et l'amour de la Patrie, viendra à **l'ombre de cet arbre** recevoir la juste récompense de ses belles actions par la jouissance de l'air pur de la Liberté... »

« Qui de vous, Citoyens, en voyant **la Cime de cet arbre** s'agiter librement dans les airs, ne se rappellera même dans sa vieillesse l'époque à jamais mémorable de notre régénération, qui ne se représentera les avantages précieux qu'elle nous a recouverts, et en même temps les devoirs qu'elle nous impose ? ... »

« Vous, mères de famille, passerez-vous auprès de cet arbre sans dire à l'enfant que vous portez dans vos bras, ou que vous soutenez par la main : « tiens, mon fils, **vois cet arbre**, dont la cime se perd dans les nues, il a été planté pour perpétuer à jamais l'époque de notre Liberté... »

« Cette place enfin consacrée aujourd'hui à la gloire de la Liberté sera pour nous et nos arrières neveux, le point de réunion de tous les Citoyens, le théâtre intéressant de toutes nos fêtes civiques, des scènes attendrissantes où se rendront dans les étreintes de la fraternité, les sentiments de la reconnaissance, de la tendresse, et de la cordialité, **comme l'arbre** qui la décore doit être pour jamais le monument précieux de nos droits reconquis, la Liberté, l'Égalité et la bienfaisance. »

- Chaque citoyen veut bientôt avoir « son » arbre de la Liberté. A **FONTAINEBLEAU**, de 1792 à 1794, on en plante beaucoup, comme dans toute la France, mais ce sont toujours des « arbres secs », qui dépérissent rapidement.

L'abbé GRÉGOIRE relate cet important mouvement populaire en 1794 : « Le nombre de ces arbres monte à plus de 60 000 ; car les plus petits hameaux en sont ornés, et beaucoup de grandes communes (...) du midi en **ont dans presque toutes les rues ou même devant la plupart des maisons.**

Mais, comme le désir de se procurer des tiges gigantesques n'avait pas permis de choisir des arbres enracinés, il résulte de leur dessèchement l'effet inévitable d'une destruction prochaine. »

2 DE L'ARBRE SEC AU SYMBOLE VIVANT

A partir de 1793, les autorités s'intéressent à l'arbre de la Liberté...

- **On incite le remplacement des arbres secs par des arbres vivants...**

Le 22 janvier 1794, un décret de la Convention Nationale impose le remplacement des arbres de la Liberté morts, ceci avant le 1^{er} germinal (21 mars 1794).

Le 29 fructidor an V (1796) un arrêté enjoint de « faire replanter les arbres de la Liberté, mais cette fois **avec des racines**, car la Liberté et la République viennent d'être assurées d'une manière stable et durable ».

- **On punit les auteurs des attentats perpétrés contre les arbres de la Liberté...**

A partir de 1793, l'arbre de la Liberté est la cible d'attentats, qui sont le fait de contre-révolutionnaires, mais aussi de ceux qui jugent que « par la date de leur plantation, ils rappellent encore le souvenir affreux de la royauté »...

La Convention Nationale édite un certain nombre de décrets et de lois pour protéger ce symbole républicain...

Ainsi le 3 avril 1796 :

« Ceux qui écorcheront ou couperont des arbres qui ne leur appartiendront pas, sont condamnés à une amende et à une détention de police correctionnelle, qui ne pourra pas excéder 6 mois » (il s'agit de l'application d'un décret encore plus ancien sur la police rurale).

L'arrêté du 11 avril 1796 est plus sévère : les auteurs des attentats seront (...) « punis avec toute la rigueur que prescrivent les lois portées contre toute espèce de crime contre-révolutionnaire, et attentatoire à la Liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple français (...) ».

La loi du 13 janvier 1798 prend des résolutions encore plus « musclées » :

(...) « Tous les arbres de la Liberté qui ont été abattus ou qui ont péri naturellement seront remplacés, s'ils ne l'ont déjà été, aux frais des communes (...) »

(...) « La plantation des arbres de remplacement se fera le 2 pluviôse (21 janvier) prochain (...) »

(...) « Tout individu qui sera convaincu d'avoir mutilé, abattu ou tenté d'abattre ou de mutiler un arbre de la Liberté, sera puni de quatre années de détention (...) »

3 L'ARBRE DE LA LIBERTÉ APRÈS LA RÉVOLUTION

En 1830, à la suite des journées révolutionnaires des 27, 28 et 29 juillet, de nouveaux arbres de la Liberté ont été plantés spontanément. La police les fera arracher en majorité : en Seine-et-Marne, comme ailleurs, on a peu de chances de retrouver des arbres de cette époque...

En 1870-1890, pour commémorer le centenaire de la Révolution Française, les arbres de la Liberté réapparaissent... Bien souvent, leur destruction est également ordonnée par les autorités qui craignent des « désordres » lors des cérémonies de plantation.

En Seine-et-Marne, grâce aux cartes postales anciennes du début du siècle, de nombreux arbres de la Liberté sont signalés ; ainsi :

- à **COUTEVROULT**, un arbre de la Liberté avait été planté en 1889 pour la commémoration du centenaire de la Révolution Française,
- à **LA CROIX-EN-BRIE**, un arbre de la Liberté se dressait près de la mairie, à la place de l'actuel monument aux morts,
- à **LONGPERRIER**, un arbre de la Liberté qui se trouvait près du terrain de tir à l'arc (?) a été photographié à la fin du siècle dernier.

Il s'agit souvent de **peupliers**. Cette espèce, peut-être choisie en raison de l'étymologie (« populus » = « peuplier » mais aussi « peuple ») est malheureusement de faible durée de vie (3/4 de siècle environ), ce qui explique la disparition progressive de ces arbres de la Liberté de la fin du XIX^e siècle. On en signale néanmoins encore à **ROZAY-EN-BRIE**, **GASTINS**, **BERNAY-VILBERT**, **AUBEPIERRE**, ...



Bernay - Grande Rue

Nous n'avons sans doute pas répertorié tous les arbres de la Liberté ayant existé en Seine-et-Marne !

Pour rechercher l'histoire de l'arbre de la Liberté dans votre commune, nous vous conseillons de consulter :

Pour la période 1789-1799 :

- Les archives départementales, série B (justice) et série L (révolution) dans les sous-séries consacrées aux sociétés populaires et aux tribunaux
- Les procès-verbaux de plantations
- Les archives municipales

A partir de 1800 :

- Les archives départementales, série M, et particulièrement les sous-séries police, politique et fêtes
- Les archives municipales (registres de délibérations des conseils municipaux)
- La presse locale de l'époque
- Les cartes postales anciennes...



**ROZAY-
EN-BRIE**
Boulevard
Thiers
Peuplier
d'Italie
(1987)

**ROZAY-
EN-BRIE**
Cet arbre
de la Liberté
aurait été
planté en
1889.

Sources documentaires de cette fiche :

- Les arbres de la Liberté / Michèle RAFFEAU - Paris : Mission du Paysage ; Archives Nationales, 1986.
- 36 000 arbres pour la Liberté : 21 mars 1989.
- Les arbres de la Liberté. Outils et documents / Fédération des Parcs Naturels de France - Fédération Nationale des CAUE, mars 1989.
- Note d'Histoire locale : Fontainebleau. Les arbres de la Liberté 1792-1848 / Théophile FLEUREAU. Fontainebleau : Imprimerie André Hunot, 1898. Archives Départementales de Seine-et-Marne.
- Discours pour l'exaltation de la Liberté à Gastins prononcé le 4 novembre 1792 an I de la République par le citoyen Pastelot, curé de Gastins. Archives Départementales de Seine-et-Marne.
- Meaux / Claude METRA. Actica, 1976.
- Extrait du registre des délibérations du Département de Seine-et-Marne. Séance publique du 16 septembre 1793, An II de la République. Archives départementales de Seine-et-Marne.

